

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 23 février 2022

Membres du Conseil de Communauté en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1,4,5,6,7,8,3,9,10,11,2,12,13,14,15,16,17,18,19,20,21,22,23,24,25,26,27,28,29,30,31,32,33,34,35,36,37,38,39,40

La séance est ouverte à 18h04 et levée à 22h54

Etaient présents : Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU Besançon : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY (à partir du point 7), M. Kévin BERTAGNOLI, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER (jusqu'au point 7), M. Laurent CROIZIER, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'au point 32), M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, Mme Laurence MULOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Beure : M. Philippe CHANEY Bonnay : M. Gilles ORY Busy : M. Philippe SIMONIN Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chaucenne : Mme Valérie DRUGE Dannemarie-sur-Crête : Mme Martine LEOTARD Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Geneuille : M. Patrick OUDOT La Vèze : M. Jean-Pierre JANNIN Larnod : M. Hugues TRUDET (jusqu'au point 10) Les Auxons : M. Anthony NAPPEZ Mamirolle : M. Daniel HUOT Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT (jusqu'au point 30) Montfaucon : M. Pierre CONTOZ (jusqu'au point 10) Montferrand-le-Château : Mme Lucie BERNARD Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du point 4 et jusqu'au point 13) Nancray : M. Vincent FIETIER (jusqu'au point 20) Novillars : M. Bernard LOUIS Palise : M. Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans : M. Jacques ADRIANSEN Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Benoit VUILLEMIN Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Thise : M. Loïc ALLAIN Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Vieilley : M. Franck RACLOT Vorges-les-Pins : Mme Maryse VIPREY

Etaient présents en visioconférence : Besançon : Mme Frédérique BAEHR, Mme Pascale BILLEREY, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Benoit CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Ludovic FAGAUT, Mme Sadia GHARET, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Jamel-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, Mme Karima ROCHDI, M. André TERZO Champagny : M. Olivier LEGAIN Champoux : M. Romain VIENET Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Fontain : Mme Martine DONEY François : M. Emile BOURGEOIS Gennes : M. Jean SIMONDON Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Pugey : M. Frank LAIDIE Rancenay : Mme Nadine DUSSAUCY Tallenay : M. Ludovic BARBAROSSA Torpes : M. Denis JACQUIN Venise : M. Jean-Claude CONTINI Villars Saint-Georges : M. Damien LEGAIN

Etaient absents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Besançon : Mme Anne BENEDETTO, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, M. Pierre-Charles HENRY, Mme Marie LAMBERT, Mme Carine MICHEL, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, Mme Sylvie WANLIN Boussières : Mme Hélène ASTRIC ANSART Braillans : M. Alain BLESSEMILLE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalèze : M. René BLAISON Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Franck BERNARD Cussey-sur-l'ognon : M. Jean-François MENESTRIER Grandfontaine : M. Henri BERMOND La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Marchaux-Chaufontaine : M. Patrick CORNE Merrey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Noironte : M. Claude MAIRE Pirey : M. Patrick AYACHE Saint-Vit : Mme Anne BIHR Vaire : Mme Valérie MAILLARD Vesemes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY

Secrétaire de séance : M. François BOUSSO

Procurations de vote : F.BAEHR à N.BODIN, A.BENEDETTO à H.ALEM, P.BILLEREY à G.SPICHER, N.BOUVET à L.CROIZIER, F.BRAUCHLI à L.GAGLILOLO, C.CAULET à F.PRESSE, A.CHASSAGNE à H.ALEM, A.CHAUVET à A.LAROPPE, J.CHETTOUH à N.BODIN, P.CREMER à K.BERTAGNOLI (à partir du point 8), B.CYPRIANI à N.SOURISSEAU, K.DENIS-LAMIT à G.BAILLY, L.FAGAUT à C.VARET, S.GHARET à E.AEBISCHER, V.HALLER à M.ETEVENARD, P.C.HENRY à C.WERTHE, D.HUGUET à F.BOUSSO, J.E.LAFARGE à A.POULIN, M.LAMBERT à L.MULOT, C.MICHEL à S.COUDRY, M.T.MICHEL à C.DEVESA, M.PIGNARD à M.LEMERCIER, Y.POUJET à A.GHEZALI, K.ROCHDI à A.MARTIN, JH.ROUX à S.COUDRY, J.SORLIN à A.GHEZALI, A.TERZO à C.LIME, S.WANLIN à M.ZEHAF, A.BLESSEMILLE à J.KRIEGER, R.BLAISON à J.KRIEGER, O.LEGAIN à F.BAILLY, R.VIENET à C.MAGNIN-FEYSOT, C.BOTTERON à M.FELT, G.GAVIGNET à C.BARTHELET, F.BERNARD à G.ORY, JF.MENESTRIER à M.JASSEY, M.DONEY à B.VUILLEMIN, E.BOURGEOIS à D.PARIS, J.SIMONDON à V.FIETIER, R.BOROWIK à D.HUOT, C.LINDECKER à V.FIETIER, P.CORNE à B.LOUIS, P.PERNOT à L.GAGLILOLO, C.MAIRE à F.GALLIOU, A.OLSZAK à P.CHANEY, P.AYACHE à G.BAULIEU, JM.BOUSSET à M.LEOTARD, N.DUSSAUCY à JP.MICHAUD, A.BIHR à P.ROUTHIER, L.BARBAROSSA à Y.GUYEN, D.JACQUIN à M.VIPREY, V.MAILLARD à F.TAILLARD, JM.JOUFFROY à Y.MAURICE, JC.CONTINI à F.RACLOT, D.LEGAIN à J.ANDRIANSEN.

Délibération n°2022/005982

Rapport n° 6 - Rapport sur la situation de Grand Besançon Métropole en matière de développement durable

Rapport sur la situation de Grand Besançon Métropole en matière de développement durable

Rapporteur : M. Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Inscription budgétaire
<i>Sans incidence budgétaire</i>

Résumé :

L'article L. 2311-1-1 du Code général des collectivités territoriales impose aux établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants la présentation, préalablement aux débats sur le projet de budget, d'un rapport sur la situation en matière de développement durable.

L'article L. 2311-1-1 du Code général des collectivités territoriales impose aux établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants la présentation, préalablement aux débats sur le projet de budget, d'un « rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de l'EPCI, les politiques menées sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation et à contribuer à l'atteinte des objectifs de développement durable inscrits au programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté le 25 septembre 2015 par l'Assemblée générale des Nations unies ».

Les thématiques suivantes sont abordées dans ce rapport qui correspond aux cinq finalités du développement durable définies par le Code de l'environnement :

- la lutte contre le changement climatique,
- la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre les générations,
- la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources,
- l'épanouissement de tous les êtres humains,
- la transition vers une économie circulaire.

Il est également présenté au regard des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'Organisation des Nations Unies (ONU). En 2020, Grand Besançon Métropole, à travers ses 32 objectifs locaux de développement durable, s'inscrit dans tous les ODD de l'ONU hormis celui relatif aux mers et océans, et dans 44 des 169 sous-ODD (dont un certain nombre concerne uniquement les pays en développement) :

ODD 1 : pas de pauvreté	cible 1.3	Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient
	cible 1.4	Donner un accès aux mêmes droits aux ressources économiques et un accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété
ODD 2 : faim "zéro"	cible 2.1	Éliminer la faim, accès de tous à une nourriture saine, nutritive et suffisante
	cible 2.4	assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent les capacités d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols

ODD 3 : bonne santé et bien-être	cible 3.4	Réduire d'un tiers les maladies non transmissibles (cancer, diabète...) et les addictions ; promouvoir la santé mentale et le bien-être
	cible 3.9	Réduire le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et la pollution et la contamination de l'air, de l'eau et du sol
ODD 4 : éducation de qualité	cible 4.5	Éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle
	cible 4.7	Faire acquérir des connaissances et des compétences aux élèves pour promouvoir le développement durable
ODD 5 : Egalité entre les sexes	cible 5.1	Mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles
ODD 6 : eau propre et assainissement	cible 6.3	Améliorer la qualité de l'eau (pollution, déchets, produits chimiques...) et diminuer de moitié la proportion d'eaux usées non traitées
	cible 6.4	Augmenter l'utilisation rationnelle des ressources en eau dans tous les secteurs et garantir la viabilité des retraits et de l'approvisionnement en eau douce afin de tenir compte de la pénurie d'eau et réduire le nombre de personnes qui souffrent du manque d'eau
	cible 6.6	Protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs
ODD 7 : énergie propre et d'un coût abordable	cible 7.1	Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable
	cible 7.2	Augmenter la part des ENR dans le bouquet énergétique mondial
	cible 7.3	Multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique
ODD 8 : travail décent et croissance économique	cible 8.4	Améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales dans les modes de consommation et de production
	cible 8.5	Parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et tous les hommes un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale
	cible 8.6	Réduire la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation
	cible 8.9	Élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux
ODD 9 : industrie, innovation et infrastructure	cible 9.1	Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain
	cible 9.4	Moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies propres et respectueuses de l'environnement

ODD 10 : inégalités réduites	cible 10.2	Autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leur origines, de leur religions ou de leur statut économique ou autre
	cible 10.3	Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires
ODD 11 : villes et communautés durables	cible 11.1	Assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable et assainir les quartiers de taudis
	cible 11.2	Assurer l'accès à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable
	cible 11.3	Renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables
	cible 11.4	Redoubler d'effort pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial
	cible 11.6	Réduire l'impact négatif des villes par habitant y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion des déchets
	cible 11.7	d'ici à 2030, assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs
	cible 11.a	Favoriser l'établissement de liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre zones urbaines, périurbaines et rurales en renforçant la planification du développement à l'échelle nationale et régionale
ODD 12 : consommation et production responsables	cible 12.2	Parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles
	cible 12.4	Instaurer une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie et réduire leur déversement dans l'air, l'eau et les sols
	cible 12.5	Réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation
	cible 12.7	Promouvoir des marchés publics responsables
	cible 12.8	Avoir les informations et la connaissance nécessaire au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature
ODD 13 : mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques	cible 13.2	Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales
	cible 13.3	Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation au changement climatique, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide
ODD 15 : vie terrestre	cible 15.1	Garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes
	cible 15.5	Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité, protéger les espèces menacées et prévenir l'extinction

	cible 15.8	Prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, atténuer sensiblement les effets que ces espèces ont sur les écosystèmes et contrôler ou éradiquer les espèces prioritaires
	cible 15.9	Intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale, dans les mécanismes de développement, dans les stratégies de réduction de la pauvreté
ODD 16 : paix, justice et institutions efficaces	cible 16.6	Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux
	cible 16.7	Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions
ODD 17 : partenariat pour la réalisation des objectifs	cible 17.17	Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats publics privés et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière

Afin de disposer d'un rapport de développement durable exhaustif compte tenu des contraintes calendaires liées à l'adoption des orientations budgétaires en début d'année, le rapport porte sur l'année 2020.

Le Conseil de Communauté prend connaissance du rapport 2020 sur la situation de Grand Besançon Métropole en matière de développement durable, annexé au présent rapport.

Pour extrait conforme,
 Le Vice-Président suppléant,
 Gabriel BAULIEU
 1^{er} Vice-Président

RAPPORT ANNUEL

DÉVELOPPEMENT DURABLE 2020

Grand Besançon Métropole

SOMMAIRE

Introduction

Objectifs de développement durable (ODD) et cibles mobilisés par Grand Besançon Métropole

CHANGEMENT CLIMATIQUE

- 1.1. Adapter la stratégie de Grand Besançon Métropole face au changement climatique
- 1.2. Déployer des mesures d'adaptation au changement climatique
- 1.3. Agir ensemble pour le climat
- 1.4. Améliorer durablement les performances énergétiques de GBM et accompagner les communes
- 1.5. Promouvoir un habitat énergétiquement performant
- 1.6. Mobiliser les habitants dans la réduction de leur consommation énergétique
- 1.7. Mobiliser les acteurs du territoire
- 1.8. Développer les énergies renouvelables
- 1.9. Réduire l'utilisation de voitures individuelles
- 1.10. Développer les modes de déplacements doux (marche à pied et vélo)
- 1.11. Engager le personnel du Grand Besançon à être exemplaire dans ses déplacements
- 1.12. Améliorer la qualité de l'air intérieur dans les établissements recevant du public
- 1.13. Améliorer la qualité de l'air extérieur

BIODIVERSITÉ, MILIEUX NATURELS ET RESSOURCES

- 2.1. Préserver les espaces naturels et la biodiversité
- 2.2. Lutter contre les espèces exotiques envahissantes et les espèces non désirables
- 2.3. Protéger la ressource en eau
- 2.4. Inciter à la réduction des déchets
- 2.5. Favoriser le tri des déchets
- 2.6. Valoriser la matière organique issue des déchets

COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ

- 3.1. Favoriser l'accès à l'emploi pour tous
- 3.2. Engager Grand Besançon Métropole à être exemplaire dans la diversité
- 3.3. Assurer l'accès au logement et la mixité sociale
- 3.4. Contribuer au développement des quartiers politiques de la ville
- 3.5. Favoriser la solidarité territoriale

ÉPANOUISSEMENT DES ÊTRES HUMAINS

- 4.1. Favoriser l'accès à un enseignement général ou artistique
- 4.2. Rendre accessible la culture au public éloigné
- 4.3. Développer la pratique sportive
- 4.4. Promouvoir une alimentation saine et respectueuse de l'environnement

CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES

- 5.1. Promouvoir des achats publics socialement et écologiquement responsables
- 5.2. Développer des politiques et programmes d'aménagement du territoire intégrant le développement durable
- 5.3. Mobiliser le grand public aux enjeux du développement durable
- 5.4. Promouvoir une agriculture durable de proximité et la consommation de produits locaux

Rédaction : Service Environnement GBM

Photographies : Eric CHATELAIN, Jean-Charles SEXE

INTRODUCTION

La notion de développement durable est définie en 1992 lors de la Conférence des Nations Unies à Rio comme un développement économique qui répond aux besoins du présent sans compromettre les capacités des générations futures à répondre aux leurs, en préservant l'environnement et en corrigeant les inégalités sociales.

En 2015, dans le cadre de son Programme de développement durable, l'ONU a adopté 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) à l'horizon 2030, déclinés en 169 sous ODD ou cibles. Ces objectifs intègrent l'ensemble des enjeux du développement durable tels que la pauvreté, l'éducation, l'égalité des genres, la prospérité économique, la paix, l'agriculture, le climat, la biodiversité, l'énergie, l'eau etc. Les Etats membres s'engagent à œuvrer en ce sens d'ici 2030.

Les actions menées par la France s'inscrivent dans le cadre d'une feuille de route adoptée au niveau national en 2019 et dont les avancées sont mesurées tous les ans lors de point d'étapes.

La mobilisation de tous les acteurs, institutionnels, économiques, société civile etc. est nécessaire pour atteindre ces objectifs. La loi française prévoit notamment dans cette perspective que les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants présentent chaque année à l'assemblée délibérante, préalablement aux débats d'orientations budgétaires, un bilan de leurs politiques, orientations et programmes et de leur fonctionnement interne au regard des ODD de l'ONU.

En 2020, Grand Besançon Métropole s'est inscrite dans l'ensemble des ODD de l'ONU hormis celui relatif aux océans et mers, et dans 44 des 169 sous ODD (dont un certain nombre concerne uniquement les pays en développement). Elle a mis en œuvre 32 objectifs locaux de développement durable, classés dans le présent rapport en cinq grandes thématiques : lutte contre le changement climatique, préservation de la biodiversité, des milieux naturels et des ressources, cohésion sociale et solidarité, épanouissement des êtres humains, et consommation et production responsables.

LES ODD ET LES CIBLES MOBILISÉS PAR GBM



ODD 1

- 1.3 Mettre en place une protection sociale et un accès aux droits pour tous
- 1.4 Donner un accès aux mêmes droits aux ressources économiques et un accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété



ODD 2

- 2.1 Éliminer la faim, accès de tous à une nourriture saine, nutritive et suffisante
- 2.4 Assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production



ODD 3

- 3.4 Réduire d'un tiers les maladies non transmissibles (cancer, diabète...) et les addictions, promouvoir la santé mentale et le bien-être
- 3.9 Réduire le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et la pollution et la contamination de l'air, de l'eau et du sol



ODD 4

- 4.5 Éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle
- 4.7 Faire acquérir des connaissances et des compétences aux élèves pour promouvoir le développement durable



ODD 5

- 5.1 Mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles



ODD 6

- 6.3 Améliorer la qualité de l'eau (pollution, déchets, produits chimiques...) et diminuer de moitié la proportion d'eaux usées non traitées
- 6.4 Augmenter l'utilisation rationnelle des ressources en eau dans tous les secteurs et garantir la viabilité des retraits et de l'approvisionnement en eau douce afin de tenir compte de la pénurie d'eau et réduire le nombre de personnes qui souffrent du manque d'eau
- 6.6 Protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs



ODD 7

- 7.1 Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable
- 7.2 Augmenter la part des ENR dans le bouquet énergétique mondial
- 7.3 Multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique



ODD 8

- 8.4 Améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales dans les modes de consommations et de production
- 8.5 Parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et tous les hommes un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale
- 8.6 Réduire la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation
- 8.9 Élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux



ODD 9

- 9.1 Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humaine
- 9.4 Moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies propres et respectueuses de l'environnement

**ODD 10**

- 10.2** Autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leur origine, de leur religion ou de leur statut économique ou autre
- 10.3** Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires

**ODD 11**

- 11.1** Assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable et assainir les quartiers de taudis
- 11.2** Assurer l'accès à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable
- 11.3** Renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables
- 11.4** Redoubler d'effort pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial
- 11.6** Réduire l'impact négatif des villes par habitant y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et gestion des déchets
- 11.7** Assurer l'accès de tous à des espaces verts et des espaces publics sûrs
- 11a** Favoriser l'établissement de liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre zones urbaines, périurbaines et rurales en renforçant la planification du développement à l'échelle nationale et régionale

**ODD 12**

- 12.2** Parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles
- 12.4** Instaurer une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie et réduire leur déversement dans l'air, l'eau et les sols
- 12.5** Assurer la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation des déchets
- 12.7** Promouvoir les marchés publics responsables
- 12.8** Avoir les informations et la connaissance nécessaire au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature

**ODD 13**

- 13.2** Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales
- 13.3** Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation au changement climatique, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide

**ODD 14**

Aucune cible de cet ODD n'est mobilisée par GBM qui concerne les océans et mers

**ODD 15**

- 15.1** Garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes
- 15.5** Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité, protéger les espèces menacées et prévenir l'extinction
- 15.8** Prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, atténuer sensiblement les effets que ces espèces ont sur les écosystèmes et contrôler ou éradiquer les espèces prioritaires
- 15.9** Intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale, dans les mécanismes de développement, dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans la comptabilité

**ODD 16**

- 16.6** Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux
- 16.7** Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions

**ODD 17**

- 17.17** Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats publics privés et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière

CHANGEMENT CLIMATIQUE



ADAPTER LA STRATEGIE DE GRAND BESANCON METROPOLE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 confie l'élaboration et la mise en œuvre des Plans Climat Air Energie aux établissements publics de coopération intercommunale de plus de 20 000 habitants. À la fois stratégique et opérationnel, il prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour de plusieurs axes d'actions : la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'adaptation au changement climatique, la sobriété énergétique, la qualité de l'air et le développement des énergies renouvelables.

ODD principal

- **ODD 13 : mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques**
Cible 13.2 : incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales

ODD secondaires

- **ODD 11 : villes et communautés durables**
Cible 11.3 : renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables
- **ODD 12 : consommation et production responsables**
Cible 12.2 : parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles
- **ODD 15 : vie terrestre**
Cible 15.9 : intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale

3e Plan Climat Air Energie Territorial

Grand Besançon Métropole a poursuivi en 2020 la rédaction de son 3e Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) 2021-2027. L'objectif est de s'adapter au changement climatique et de contribuer à son atténuation. Ce 3e plan prend en compte les évolutions du Grand Besançon (extension du territoire, mutualisations, nouvelles compétences...). Il met notamment en exergue les vulnérabilités du territoire par rapport au changement climatique (urbanisme et cadre bâti, enjeux sanitaires et sociaux, ressources en eau, milieux naturels et biodiversité, agriculture, utilisation du numérique) ainsi que ses capacités d'adaptation.

À travers son programme d'actions 2021-2027, GBM réaffirme son engagement de devenir un territoire à énergie positive (TEPOS), à l'horizon 2050. Pour s'inscrire dans cette trajectoire, le PCAET vise à diviser par deux les consommations énergétiques du territoire, à développer les énergies renouvelables, à adapter le territoire aux effets du changement climatique afin d'en diminuer la vulnérabilité, et à limiter l'impact du changement climatique et de la rareté de certaines ressources en préparant au mieux les habitants.

Service Environnement



Plan
Climat



Grand
Besançon
Métropole

CHANGEMENT CLIMATIQUE



DEPLOYER DES MESURES D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Parallèlement à la lutte contre le changement climatique, l'adaptation à ses effets est une nécessité : la fréquence des sécheresses s'accroît sur notre territoire, de même que des épisodes de fortes précipitations provoquant un risque d'inondation. Les aménagements urbains, le revêtement de nos sols, la végétalisation, la gestion de l'eau et le confort thermique d'été des bâtiments sont autant de leviers que Grand Besançon Métropole prend en compte dans son 3e Plan Climat.

ODD principal

- **ODD 13 : mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques**
Cible 13.2 : incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales

ODD secondaires

- **ODD 7 : énergie propre et d'un coût raisonnable**
Cible 7.2 : augmenter la part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique mondial
- **ODD 11 : villes et communautés durables**
Cible 11.6 : réduire l'impact négatif des villes par habitant y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion des déchets
- **ODD 12 : consommation et production responsables**
Cible 12.2 : parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles

Lutter contre les phénomènes d'îlots de chaleur urbains

GBM, la Ville de Besançon et l'Agence d'urbanisme Besançon centre Franche-Comté (AUDAB) ont procédé en août 2020 à une thermographie aérienne sur une partie du territoire de GBM permettant de cartographier l'espace en mesurant les températures en fin de journée et en fin de nuit. Ceci contribuera à une meilleure compréhension du phénomène d'îlots de chaleur urbains sur le territoire et permettra de proposer des aménagements visant à leur réduction.

Direction de l'Urbanisme/ Direction de l'Economie/Service Environnement

Prévenir les inondations

Grand Besançon Métropole est compétente depuis 2018 en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GeMAPI), en lieu et place des communes qui la constituent. A ce titre, elle est membre du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Moyenne et Basse Vallée de l'Ognon (SMAMBVO), du Syndicat Mixte du Marais de Saône (SMMS), et de l'Etablissement Public Territorial de Bassin Saône et Doubs (EPTB-SD). Parmi les actions menées en 2020, une étude a été menée sur les inondations dans le secteur de Marchaux-Chaudefontaine et Châillon-Guyotte.

Service Environnement

CHANGEMENT CLIMATIQUE



AGIR ENSEMBLE POUR LE CLIMAT

Pour atteindre les objectifs du Plan Climat, Grand Besançon Métropole favorise la mobilisation des divers acteurs de son territoire sur les enjeux climatiques, notamment à travers la création et l'animation d'un Club Climat.

ODD principal

- **ODD 17 : partenariat pour la réalisation des objectifs**
Cible 17.17 : encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats publics privés et les partenariats avec la société civile

ODD secondaire

- **ODD 13 : mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques**
Cible 13.3 : améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation au changement climatique, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide

Le Club Climat

Le Club Climat a été créé fin 2020 par Grand Besançon Métropole. Ce Club réunit entreprises, acteurs publics, associations, collectifs citoyens, réseaux et organismes de différentes natures souhaitant contribuer, à leur échelle, aux objectifs du Plan Climat. Il s'agit ainsi de valoriser les diverses actions, de favoriser l'émergence de nouvelles initiatives, d'améliorer les pratiques grâce aux échanges d'informations, et de rechercher ensemble des solutions.

4 séances de présentation en visio ont rassemblé plus de 100 personnes pour finaliser les modalités de fonctionnement du club et sa gouvernance. 3 premiers ateliers ont été organisés pour accompagner les acteurs dans l'émergence de leur plan d'action. Fin 2020, 28 membres étaient adhérents et confirmaient leurs engagements en faveur du climat.

Service Environnement



**Club
Climat**
Unis pour agir !

CHANGEMENT CLIMATIQUE



AMELIORER DURABLEMENT LES PERFORMANCES ENERGETIQUES DE GBM ET ACCOMPAGNER LES COMMUNES

La lutte contre le réchauffement climatique passe par une gestion durable et une utilisation rationnelle de l'énergie : Grand Besançon Métropole modernise ses équipements en ce sens et accompagne les communes membres dans la réduction de leur consommation énergétique.

ODD principal

- **ODD 12 : consommation et production responsables**
Cible 12.2 : parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles

ODD secondaires

- **ODD 11 : villes et communautés durables**
Cible 11.4 : redoubler d'effort pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial
- **ODD 7 : énergie propre et d'un coût raisonnable**
Cible 7.3 : multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique
- **ODD 13 : mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques**
Cible 13.2 : mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques
- **ODD 15 : vie terrestre**
Cible 15.1 : garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes

Optimisation du réseau d'éclairage public

Les ampoules des installations d'éclairage public de GBM initialement énergivores sont progressivement remplacées par des diodes plus performantes énergétiquement pour un éclairage de la voirie identique. En 2020, l'économie réalisée est de 2 millions de kWh/an et de 300 000 €.

Direction Voirie

Le service « Conseil en Energie Partagé » (CEP)

Lauréat des appels à projets « Territoire à Energie Positive pour la Croissance verte du Ministère de l'Ecologie » (TEPCV) et « Territoire à Energie Positive » (TEPOS) de la Région et de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), Grand Besançon Métropole a pour objectif de devenir un territoire à énergie positive en 2050.

Le service « Conseil en Energie Partagé » de GBM permet aux communes adhérentes la réalisation d'un bilan sur les consommations d'énergies du patrimoine communal, des actions d'incitation à la rénovation des bâtiments en basse consommation et un accompagnement sur l'éclairage public. En 2020, 56 communes adhéraient à ce service. 31 communes membres de GBM ont opté pour l'extinction de l'éclairage public une partie de la nuit, soit deux de plus qu'en 2019, générant ainsi des économies d'énergie et des effets bénéfiques sur la biodiversité.

Service Environnement

Le fonds « Isolation et énergies » pour les communes

Le fonds « Isolation et énergies pour les communes » permet d'aider financièrement les communes du Grand Besançon dans leurs projets d'amélioration thermique de leur patrimoine ou d'installation de systèmes de productions d'énergies renouvelables. En 2020, les communes de Pugey, Busy et Dannemarie-sur-Crète ont bénéficié du fonds pour des projets de réhabilitation de bâtiments et/ou d'installation de systèmes d'énergies renouvelables.

Service Environnement



CHANGEMENT CLIMATIQUE



PROMOUVOIR UN HABITAT ENERGETIQUEMENT PERFORMANT

Conformément aux objectifs et orientations du Programme Local de l'Habitat (PLH), Grand Besançon Métropole s'est engagée, depuis plusieurs années, dans la mise en œuvre d'actions visant à promouvoir les principes de développement durable dans sa politique de l'habitat. L'objectif est la réalisation d'économies d'énergies et la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

ODD et cible principale

- **ODD 13 : mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques**
Cible 13.2 : incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques

ODD et cibles secondaires

- **ODD 11 : villes et communautés durables**
Cible 11.6 : réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant
- **ODD 12 : consommation et production responsables**
Cible 12.2 : gestion durable et utilisation rationnelle des ressources naturelles

Soutien à la rénovation énergétique de l'habitat

En 2020, 137 propriétaires disposant de revenus modestes ont bénéficié du soutien de Grand Besançon Métropole pour l'amélioration énergétique de leur logement.

Par ailleurs, s'agissant des copropriétés, GBM a mis en place en 2020 le programme POPAC (Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés) avec le soutien de l'Agence Nationale de l'Habitat et la Caisse Des Dépôts.

Service Habitat, Logement, Gens du voyage

Construction de logements locatifs publics énergétiquement performants

Dans le cadre des actions de son Programme Local de l'Habitat, Grand Besançon Métropole a participé en 2020 au financement de la construction de 121 logements locatifs publics réalisés par les organismes HLM (72 logements sociaux classiques et 49 logements à loyer très modéré).

Service Habitat, Logement, Gens du voyage

CHANGEMENT CLIMATIQUE

MOBILISER LES HABITANTS DANS LA RÉDUCTION DE LEUR CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE

La réduction de la consommation énergétique passe par la maîtrise de l'énergie par la population. GBM participe à la sensibilisation de ses habitants sur cet enjeu et à l'accompagnement des personnes en situation de précarité énergétique.

ODD principal

- **ODD 7 : énergie propre et d'un coût raisonnable**
Cible 7.1 : garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable

ODD secondaires

- **ODD 11 : villes et communautés durables**
Cible 11.6 : réduire l'impact négatif des villes par habitant y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion des déchets
- **ODD 12 : consommation et production responsables**
Cible 12.8 : avoir les informations et la connaissance nécessaire au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature
- **ODD 13 : mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques**
Cible 13.3 : améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation au changement climatique, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide

Lutter contre la précarité énergétique

Le Service Local d'Information à la Maîtrise de l'Energie (SLIME) permet d'intervenir auprès des ménages ayant des difficultés à régler leurs factures d'énergie et/ou d'eau pour leur fournir des conseils pour faire baisser la part des dépenses correspondantes et distribuer des petits équipements (mousseurs, ampoules LED ...).

En 2020, ce service initialement Ville de Besançon a été étendu à l'ensemble de Grand Besançon Métropole, suite à une expérimentation menée en 2018-2019. En 2020, en raison de la crise sanitaire, le service n'a pu concerner que 63 ménages contre une centaine les autres années. 14 animations d'information visant à la réduction des consommations d'eau et d'énergie ont par ailleurs été organisées sur le territoire.



Service Environnement

Prêt gratuit de la mallette énergie

Les réservations de la mallette énergie par les particuliers et les entreprises se sont poursuivies en 2020 (162 mallettes prêtées pour l'hiver 2019-2020). Cette mallette est mise à disposition gratuitement par GBM : elle comporte une caméra thermique, deux wattmètres, un thermohygromètre et un débitmètre pour faire le point sur les consommations d'électricité, de chauffage et d'eau chaude dans les logements et les bâtiments professionnels. L'usage de ces différents outils est simple pour le public, grâce à une formation lors de la location. Un bilan avec un spécialiste est effectué au retour de la mallette.

Service Environnement/ Direction Maîtrise de l'Energie



CHANGEMENT CLIMATIQUE



MOBILISER LES ACTEURS DU TERRITOIRE

Grand Besançon Métropole favorise la mobilisation de l'ensemble des acteurs socio-économiques du territoire afin d'atteindre ses objectifs en matière de lutte contre le changement climatique. En 2020, les actions avec les professionnels du bâtiment et les particuliers souhaitant rénover leurs logements ont été poursuivies.

ODD principal

- **ODD 12 : consommation et production responsables**
Cible 12.2 : gestion durable et utilisation rationnelle des ressources naturelles

ODD secondaires

- **ODD 11 : villes et communautés durables**
Cible 11.6 : réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant
- **ODD 13 : mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques**
Cible 13.3 : améliorer la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles pour lutter contre le changement climatique
- **ODD 17 : partenariat pour la réalisation des objectifs**
Cible 17.17 : promouvoir les partenariats public/privé/société civile

Les « midis du bâtiment innovant »

« Les Midis du bâtiment innovant », réunions mensuelles de sensibilisation à la rénovation énergétique performante des bâtiments à destination des professionnels du bâtiment, ont réuni en 2020, en présentiel ou en visioconférence, entre 20 et 60 professionnels par session.

Service de l'Environnement

Lancement du projet « Objectif 3000 »

Le projet partenarial « Objectif 3000 » intégré au Contrat de Transition Ecologique (CTE) a démarré en 2020. Porté par Les Architectes de la Rénovation et animé par Grand Besançon Métropole, il vise à faire vivre l'intelligence territoriale et construire des offres facilitatrices pour accélérer la rénovation performante des bâtiments.

Service Environnement/Service Habitat

Promouvoir une auto-rénovation performante

En 2020, GBM a poursuivi sa politique de promotion de l'auto-rénovation performante du bâti auprès des particuliers, en partenariat avec l'Espace Info Energie (EIE) de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) du Doubs et trois enseignes de bricolage : un atelier « auto-rénovation » a été organisé sur la plateforme Praxibat du Lycée professionnel Pierre-Adrien Pâris. Deux autres ateliers ont dû être annulés en raison du contexte sanitaire. Des informations et conseils ont néanmoins pu être mis en ligne.

Service Environnement

Les « Conversations Carbone »

Avec le soutien de l'ADEME et de la Région Bourgogne Franche-Comté, GBM a testé le dispositif des « Conversations Carbone », méthode d'accompagnement au changement afin d'adopter un mode de vie plus sobre en énergie. Bilan de l'année 2020 : 110 participants à des cycles complets et 18 facilitateurs formés pour amplifier le déploiement de la méthode.

Service Environnement

CHANGEMENT CLIMATIQUE



DEVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Grand Besançon Métropole est gestionnaire d'un certain nombre d'équipements communautaires et favorise dans ce cadre le recours aux énergies renouvelables.

ODD principal

- **ODD 7 : énergie propre et d'un coût raisonnable**
Cible 7.2 : augmenter la part des ENR dans le bouquet énergétique mondial

ODD secondaires

- **ODD 9 : industrie, innovation et infrastructure**
Cible 9.4 : moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies propres et respectueuses de l'environnement
- **ODD 12 : consommation et production responsables**
Cible 12.2 : parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles
- **ODD 13 : mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques**
Cible 13.2 : incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales

Une centrale photovoltaïque à la nouvelle salle d'escalade Marie Paradis

La nouvelle salle d'escalade Marie Paradis située rue Léo Lagrange à proximité d'autres équipements sportifs, a été inaugurée en janvier 2020. Sa toiture est équipée de trois systèmes de panneaux solaires : un premier dispositif de 450 m² dont la production est destinée à la revente sur le réseau électrique, un second de 75 m² pour les besoins en autoconsommation du bâtiment et un troisième composé de panneaux solaires pour la production d'eau chaude sanitaire.

Direction Sports/Département Architecture et Bâtiments/Service Environnement

Poursuite des travaux de valorisation du biogaz à Port Douvot

Les travaux de la station d'épuration de Port Douvot, débutés en 2019, ont pour objectif l'exploitation du biogaz issu du processus de traitement des eaux usées. Jusqu'alors, une grande partie de ce biogaz n'était pas exploité. Fin 2020, l'achèvement des travaux devait permettre de valoriser la totalité du gaz en l'injectant dans le réseau et de chauffer à terme l'équivalent de 2 200 logements basse consommation. En raison de la crise sanitaire, le chantier a été retardé. L'injection de biogaz devrait être opérationnelle en 2021.

Département Eau et Assainissement



CHANGEMENT CLIMATIQUE



REDUIRE L'UTILISATION DE LA VOITURE INDIVIDUELLE

Afin d'améliorer la qualité de l'air et diminuer les émissions de gaz à effet de serre, Grand Besançon Métropole s'efforce, par son réseau de transports en commun et l'aménagement de voies de mode doux (marche à pied, vélo), de mettre à disposition des habitants des moyens de se déplacer alternatifs à la voiture individuelle.

ODD principal

- **ODD 12 : consommation et production responsables**
Cible 12.2 : parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles

ODD secondaires

- **ODD 11 : villes et communautés durables**
Cible 11.6 : réduire l'impact négatif des villes par habitant y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion des déchets
- **ODD 13 : mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques**
Cible 13.2 : incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales
- **ODD 15 : vie terrestre**
Cible 15.5 : prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité, protéger les espèces menacées et prévenir l'extinction

Adaptation de l'offre de transports en commun suite à la crise sanitaire

La pandémie de Coronavirus et les confinements successifs ont fait chuté la fréquentation du réseau de transports du Grand Besançon (29,1 % par rapport à 2019) : l'offre de transports a en conséquence été réduite tout en étant maintenue à un certain niveau de service afin de satisfaire les usagers.

Direction Transports

Renforcement de l'offre de GINKO vélo

Le service GINKO Vélo, service de location moyenne et longue durée de vélos à assistance électrique mis en place en 2019, s'est renforcé avec 184 vélos supplémentaires, soit 484 vélos au total.

Direction Transport

Poursuite de l'aménagement de pistes cyclables et de voies de modes doux

Grand Besançon Métropole a poursuivi en 2020 sa politique d'aménagement des pistes cyclables et de voies de mode doux à Franois, École-Valentin, entre Roche-lez-Beaupré et Novillars, ainsi qu'à Besançon, rue Midol et sur le pont de Velotte.

Direction Voirie



CHANGEMENT CLIMATIQUE



ENGAGER LE PERSONNEL DU GRAND BESANCON À DEVENIR EXEMPLAIRE DANS SES DÉPLACEMENTS

Grand Besançon Métropole participe à l'amélioration de la qualité de l'air et à la diminution des émissions de gaz à effet de serre en proposant des aides tarifaires à ses agents utilisant les transports en commun et les modes doux. Elle conseille également les entreprises et administrations dans l'établissement de plans de mobilité encourageant les déplacements domicile-travail alternatifs à la voiture individuelle.

ODD principal

- **ODD 13 : mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques**
Cible 13.3 : améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation au changement climatique, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide

ODD secondaires

- **ODD 8 : travail décent et croissance économique**
Cible 8.4 : améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales dans les modes de consommation et de production
- **ODD 11 : villes et communautés durables**
Cible 11.6 : réduire l'impact négatif des villes par habitant
- **ODD 16 : paix, justice et institutions efficaces**
Cible 16.6 : mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux

2020, année particulière en matière de déplacements des agents

Le Plan de Déplacement du Personnel adopté en 2018, vise à inciter les agents de GBM, de la Ville de Besançon et du CCAS, à utiliser des moyens de transport autre que la voiture individuelle, pour se rendre sur leur lieu de travail. Des mesures incitatives ont été mises en place telles que le l'Indemnité Kilométrique Vélo (IKV) et le remboursement de l'abonnement aux transports en commun à 70 %, au lieu des 50% obligatoires. L'année 2020 a été particulière en matière de déplacement en raison de la pandémie de coronavirus et des règles sanitaires : le télétravail a été accru et les déplacements domicile-travail ont baissé. L'utilisation des transports en commun a diminué. Le recours au vélo a au contraire augmenté : 270 personnes ont bénéficié de l'IKV, soit 70 de plus qu'en 2019.

Pôle Ressources humaines

Conseil en mobilité

Grand Besançon Métropole accompagne les entreprises et les administrations à mettre en place des plans de mobilité pour encourager les déplacements domicile-travail alternatifs à la voiture individuelle : en 2020, GBM a financé les diagnostics mobilités-employeur de l'École Nationale Supérieure de Mécanique et des Microtechniques (ENSMM) et du CROUS.

Département Mobilités

CHANGEMENT CLIMATIQUE



AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR DANS LES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

La pollution de l'air intérieur constitue un réel enjeu de santé publique. Grand Besançon Métropole participe à l'amélioration de la qualité de l'air dans les établissements recevant du public (ERP), notamment les établissements recevant un public sensible tels que les enfants.

ODD principal

- **ODD 3 : bonne santé et bien-être**
Cible 3.4 : réduire d'un tiers les maladies non transmissibles (cancer, diabète...) et les addictions ; promouvoir la santé mentale et le bien-être

ODD secondaires

- **ODD 11 : villes et communautés durables**
Cible 11.6 : réduire l'impact négatif des villes par habitant
- **ODD 12 : consommation et production responsables**
Cible 12.4 : instaurer une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie et réduire leur déversement dans l'air, l'eau et les sols
- **ODD 13 : mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques**
Cible 13.2 : incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales

Participation à la surveillance de la qualité de l'air intérieur des ERP

La loi impose la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains Etablissements Recevant du Public (ERP), notamment les établissements recevant des enfants. Elle comprend deux obligations : l'évaluation tous les 7 ans des moyens d'aération et la mise en place d'un plan d'actions réalisé à partir d'un bilan des pratiques observées dans l'établissement ou d'une campagne de mesures de la qualité de l'air intérieur effectuée par un organisme accrédité tel qu'Atmo Bourgogne Franche-Comté. GBM est partenaire d'Atmo BFC et participe à son financement.

Service Environnement

Le service "Conseil en Energie Partagé" (CEP)

Les Conseillers en Energie Partagés de Grand Besançon Métropole accompagnent les communes adhérentes à la mise en œuvre de la réglementation en matière de qualité de l'air intérieur dans les établissements recevant du public : réunion d'information, prêt de matériel de mesure du CO2, accompagnement personnalisé des communes, suivi des plans d'actions.

Service Environnement

CHANGEMENT CLIMATIQUE



AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR EXTÉRIEUR

Grand Besançon Métropole s'attache à garantir la qualité de l'air pour réduire l'exposition de la population à des substances nocives et réduire les risques pour la santé.

ODD principal

- **ODD 3 : bonne santé et bien-être**
Cible 3.4 : réduire d'un tiers les maladies non transmissibles (cancer, diabète...) et les addictions ; promouvoir la santé mentale et le bien-être

ODD secondaires

- **ODD 11 : villes et communautés durables**
Cible 11.6 : réduire l'impact négatif des villes par habitant
- **ODD 13 : mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques**
Cible 13.2 : incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales
- **ODD 15 : vie terrestre**
Cible 15.5 : prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité, protéger les espèces menacées et prévenir l'extinction

Mesure de la qualité de l'air

Grand Besançon Métropole est membre de l'association ATMO Bourgogne Franche-Comté dont l'objectif est de surveiller et de communiquer sur la qualité de l'air. En 2020, ATMO BFC a finalisé le nouvel indice sur la qualité de l'air qui comprend des mesures des particules très fines capables de pénétrer profondément dans l'organisme, en plus des mesures traditionnelles sur le dioxyde d'azote, l'ozone, le dioxyde de soufre et les particules fines. Ces informations sont disponibles notamment sur le site internet d'ATMO BFC et sur l'application smartphone AirToGo qui permet d'indiquer avec précision l'état de la qualité de l'air à l'endroit où l'on se trouve et dans les lieux où l'on souhaite se rendre.

Association ATMO BFC, Service Environnement



Surveillance des pollens

ATMO BFC surveille également les pollens et diffuse de février à septembre un bulletin hebdomadaire allergo-pollinique aux professionnels ou aux particuliers qui en ont fait la demande. Ceci permet aux médecins de mieux diagnostiquer les allergies mais aussi aux personnes allergiques de connaître précisément les dates de pollinisation, et d'adapter leurs activités et traitements.

Association ATMO BFC, Service Environnement



BIODIVERSITÉ ET RESSOURCES NATURELLES



PRÉSERVER LES ESPACES NATURELS ET LA BIODIVERSITÉ

Grand Besançon Métropole favorise la protection des espaces naturels et de la biodiversité, le développement des connaissances scientifiques et la sensibilisation du public sur ces sujets.

ODD et cible principale

- **ODD 15 : vie terrestre**
Cible 15.1 : garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce

ODD et cibles secondaires

- **ODD 6 : eau propre et assainissement**
Cible 6.6 : protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau
- **ODD 11 : villes et communautés durables**
Cible 11.4 : redoubler d'efforts pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial
- **ODD 13 : mesures relatives à lutte contre les changements climatiques**
Cible 13.3 : mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques

Poursuite du partenariat avec le Conservatoire Botanique

Le Conservatoire Botanique National de Franche-Comté a poursuivi les actions menées en partenariat avec GBM : suivi de la mesure compensatoire « cuivré des marais » de la zone d'activités des Marnières, mise à jour des données de la flore, contribution à l'analyse environnementale des tracés du Trail des Forts et du Festival Grandes Heures Nature, en collaboration avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux.

Service Environnement

Gestion des milieux aquatiques

Depuis 2018, Grand Besançon Métropole est chargée de la Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations (GeMAPI) sur son territoire. Dans ce cadre, elle assure la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides, ainsi que des formations boisées riveraines. Parmi les actions menées en 2020, un diagnostic de la restauration écologique du ruisseau du Bénusse et des travaux de restauration du ruisseau de la Lanterne à Pelouse et à Chauenne.

Service Environnement

Pâturage sur les collines de la vallée du Doubs

GBM soutient le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) pour la mise en place de pâturages sur les communes de Beure, Avanne et Montfaucon, en lien avec la Ville de Besançon sur son territoire. GBM finance l'animation de la démarche par le CEN ainsi que la réflexion pour la constitution d'une association foncière pastorale à Beure et Avanne. Parallèlement, le CEN a effectué un test de pâturage à Beure (chevaux Konik Polski et vaches Galloway).

Service Environnement

Animations nature et paysage

Plusieurs animations grand public nature et paysage ont été organisées en 2020 :

- 8 sorties ornithologique avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux sur les haltes fluviales de Besançon et Deluz, sur la base de loisirs d'Osselle, à Nancray et à Bonnay,
- 1 chantier de restauration d'une mare à Avanne,
- 2 balades paysagères à Thoraise et Montferrand-le-Château.

Service Environnement



BIODIVERSITÉ ET RESSOURCES NATURELLES



LUTTER CONTRE LES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES ET LES ESPÈCES NON DÉSIRABLES

Certaines espèces animales ou végétales, peuvent être qualifiées d'invasives lorsqu'elles ont des conséquences sur la santé humaine et sur les écosystèmes et la biodiversité locale. Il s'agit alors d'agir contre le développement de ces espèces afin de limiter leurs effets.

ODD et cible principale

- **ODD 15 : vie terrestre**
Cible 15.8 : prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, atténuer sensiblement les effets que ces espèces ont sur les écosystèmes et contrôler ou éradiquer les espèces prioritaires

ODD et cibles secondaires

- **ODD 11 : villes et communautés durables**
Cible 11.4 : redoubler d'efforts pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial

L'ambroisie, plante hautement allergisante

Dans le cadre du Contrat Local de Santé Grand Besançon 2020-2024 et de l'axe « Transition écologique, biodiversité et santé » du Plan Climat, GBM participe au plan de lutte contre l'ambroisie, mis en œuvre par la Fédération Régionale de Lutte et de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON) pour le compte du Ministère de la Santé. L'ambroisie à feuille d'armoise est en effet une plante allergisante par son pollen. Elle a un fort potentiel de multiplication et se développe dans de nombreux espaces : domaine agricole, zone de travaux, accotement de voie de communication, jardin privé, etc

Service Environnement



Espèces exotiques envahissantes et milieux aquatiques

Grand Besançon Métropole via l'Établissement Public Territorial de Bassin Saône et Doubs (EPTB) dont elle est membre, lutte également contre les espèces exotiques envahissantes le long ou dans les cours d'eau. Parmi les espèces présentes sur le territoire de GBM figurent notamment la renouée du Japon et la jussie. L'EPTB exerce une vigilance sur leur présence, procède à des arrachages et sensibilise les acteurs de l'eau et la population, avec l'appui du Conservatoire Botanique de Franche-Comté.

Service Environnement

BIODIVERSITÉ ET RESSOURCES NATURELLES



PROTEGER LA RESSOURCE EN EAU

Grand Besançon Métropole œuvre pour le renouvellement du réseau d'adduction d'eau potable sur son territoire et veille à assurer la protection quantitative de l'eau en s'occupant des fuites éventuelles. Elle veille également à l'amélioration des équipements d'assainissement des eaux usées.

ODD et cibles principales

- **ODD 6 : eau propre et assainissement**

Cible 6.3 : améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant considérablement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau

Cible 6.4 : augmenter l'utilisation rationnelle des ressources en eau dans tous les secteurs et garantir la viabilité des retraits et de l'approvisionnement en eau douce afin de tenir compte de la pénurie d'eau

ODD et cibles secondaires

- **ODD 11 : villes et communautés durables**

Cible 11.6 : réduire l'impact négatif des villes par habitant y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion des déchets

- **ODD 12 : consommation et production responsables**

Cible 12.2 : parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles

- **ODD 15 : vie terrestre**

Cible 15.1 : garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes

Poursuite du renouvellement du réseau d'adduction d'eau potable

En 2020, GBM a poursuivi sa politique de renouvellement des conduites d'eau potable sur son territoire, notamment à Vorges-les-Pins, Larnod et Vaire : il s'agit notamment de remplacer les conduites de distribution vétustes et de supprimer tout risque de fuites en assurant l'étanchéité des canalisations et leur résistance.

Département Eau et Assainissement

Travaux sur les réseaux d'assainissement

La restructuration du schéma d'assainissement du bassin versant Ognon a été achevée en 2020 et la nouvelle station d'épuration de Cussey-sur-l'Ognon a été mise en service.

7 chantiers d'extension de réseaux d'assainissement ou de reprise des eaux pluviales ont été conduits dans les communes d'Amagney, Chaucenne, Montferrand-le-Château, Byans-sur-Doubs, Mamirolle et Chemaudin et Vaux.

Département Eau et Assainissement



Bassin de stockage des eaux usées à la Malcombe

En 2020, les premières études techniques pour la construction d'un bassin de dépollution et de stockage sur le site du complexe sportif de la Malcombe ont été conduites. L'objectif est de limiter par temps de pluie le déversement dans le Doubs des mélanges eaux usées / eaux pluviales qui ne peuvent être traités en totalité à la station d'épuration de Port Douvot.

Direction Grand Travaux

BIODIVERSITÉ ET RESSOURCES NATURELLES



INCITER À LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

Réduire la quantité de déchets que nous produisons est essentiel pour diminuer notre impact écologique. Des actions de sensibilisation sont menées chaque année pour inciter les habitants et les organismes publics et privés à faire attention au volume de déchets générés par leurs activités.

ODD et cible principale

- **ODD 12 : consommation et production responsables**
Cible 12.5 : réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation

ODD et cibles secondaires

- **ODD 4 : éducation de qualité**
Cible 4.7 : faire acquérir des connaissances et des compétences aux élèves pour promouvoir le développement durable
- **ODD 11 : villes et communautés durables**
Cible 11.4 : redoubler d'effort pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial
- **ODD 13 : mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques**
Cible 13.3 : améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation au changement climatique, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide

Campagnes de sensibilisation

Le Programme Local de Prévention (PLP) du Syndicat Mixte de Besançon et de sa Région pour le Traitement des déchets (SYBERT) vise à réduire la production de déchets via des actions de sensibilisation sur le terrain. En 2020, le SYBERT a effectué 5 interventions auprès des classes de CE2-CM2 (124 enfants) autour de deux thématiques : le gaspillage alimentaire et le réemploi-réparation. 15 animations de sensibilisation grand public ont par ailleurs été organisées et ont permis de toucher plus de 400 personnes.

SYBERT

Favoriser la réutilisation des objets

Une des actions du programme de prévention du SYBERT est la campagne pour le recours à des gobelets réutilisables, notamment lors de manifestations. 4 milliards de gobelets sont en effet utilisés annuellement en France, soit 32 000 tonnes de déchets plastique par an. Le SYBERT vend des gobelets neufs réutilisables pour les associations, les écoles ou les communes basées sur son territoire. En 2020, 8 830 gobelets ont été vendus à 34 structures.

SYBERT

BIODIVERSITÉ ET RESSOURCES NATURELLES



FAVORISER LE TRI DES DÉCHETS

Le tri des déchets et leur recyclage participent à la réduction de notre impact écologique. La sensibilisation au tri et sa facilitation par la mise en place d'équipements dédiés permettent d'accroître le nombre de déchets triés.

ODD et cible principale

- **ODD 12 : consommation et production responsables**
Cible 12.5 : réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation

ODD et cibles secondaires

- **ODD 8 : travail décent et croissance économique**
Cible 8.4 : améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales dans les modes de consommation et de production
- **ODD 11 : villes et communautés durables**
Cible 11.6 : réduire l'impact négatif des villes par habitant y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion des déchets

Incitation au tri en habitat collectif

GBM souhaite améliorer les conditions d'accès au tri des déchets dans l'habitat social collectif. Pour ce faire, un travail est effectué depuis 2018 avec les bailleurs sociaux Habitat 25, Loge.GBM et Néolia. Une centaine d'adresses sont suivies chaque année : des diagnostics et pistes d'amélioration sont élaborés et des actions de sensibilisation proposées. En 2020, la crise sanitaire a toutefois limité les rencontres avec les habitants et les gardiens d'immeubles. Le suivi des sites a néanmoins été poursuivi.

Direction Gestion des Déchets

Installation de nouvelles stations de tri

En 2020, le programme de remplacement des stations de tri du centre-ville de Besançon a été finalisé. Au total, 75 nouveaux conteneurs à déchets recyclables décorés par des artistes bisontins ont été installés en remplacement des anciens équipements devenus obsolètes. Grâce à cela, les dépôts sauvages aux abords des conteneurs ont fortement diminué : la proportion de déchets recyclables déposés au sol a baissé de 71 % pour les emballages et les papiers, et de 63 % pour le carton.

Direction Gestion des Déchets



BIODIVERSITÉ ET RESSOURCES NATURELLES



VALORISER LA MATIÈRE ORGANIQUE ISSUE DES DÉCHETS

Le tri et la valorisation de la matière organique issue des déchets permettent de diminuer le volume des déchets partant à l'incinération. Grand Besançon Métropole et le SYBERT organisent des actions auprès du grand public et des professionnels pour valoriser cette matière.

ODD et cible principale

- **ODD 11 : villes et communautés durables**
Cible 11.6 : réduire l'impact négatif des villes par habitant y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion des déchets

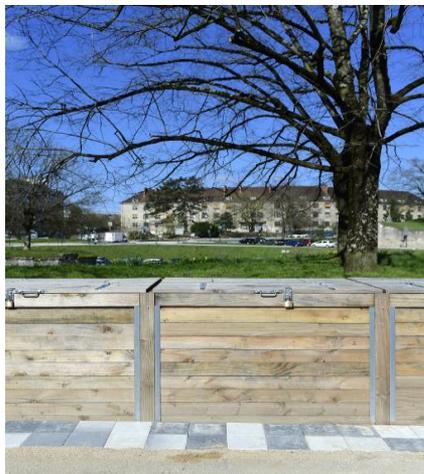
ODD et cibles secondaires

- **ODD 8 : travail décent et croissance économique**
Cible 8.4 : améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales dans les modes de consommation et de production
- **ODD 12 : consommation et production responsables**
Cible 12.4 : instaurer une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie et réduire leur déversement dans l'air, l'eau et les sols

Compostage par les ménages

En 2020, le SYBERT a poursuivi ses actions en faveur du compostage au sein des ménages : 114 composteurs ont été vendus sur le territoire du Grand Besançon, 5 nouveaux sites de compostage ont été installés en pied d'immeuble, et un site de compostage collectif à Besançon, dans le quartier Battant. Au total en 2020, 6 265 tonnes de déchets ont été compostées : 57 tonnes en pied d'immeuble, 65 en chalets de compostage et 5 743 en composteurs individuels.

SYBERT



Valorisation des déchets verts déposés en déchetteries

En 2020, le SYBERT a poursuivi son action de valorisation des déchets verts par co-compostage en collaboration avec 29 agriculteurs. Un travail a été mené avec les acteurs de la filière pour améliorer la qualité finale du compost. Les agents de déchetteries ont été sensibilisés aux indésirables, tels que les plastiques présents dans les déchets verts bruts. Les prestataires de broyage ont également reçu des recommandations, conformément à la demande des agriculteurs. En 2020, ce sont au total 12 921 tonnes de déchets verts qui ont pu être valorisées.

SYBERT



COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ



FAVORISER L'ACCES A L'EMPLOI POUR TOUS

Grand Besançon Métropole se mobilise pour favoriser l'emploi, la formation et l'insertion des Grands Bisontins et assurer à tous une égalité des chances.

ODD et cible principale

- **ODD 8 : travail décent et croissance économique**
Cible 8.5 : parvenir au plein emploi et garantir à tous, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent

ODD et cibles secondaires

- **ODD 1 : pas de pauvreté**
Cible 1.4 : égal accès de tous aux ressources économiques
- **ODD 2 : « faim zéro »**
Cible 2.1 : accès de tous à une alimentation saine, nutritive et suffisante
- **ODD 10 : inégalités réduites**
Cible 10.2 : autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration

Mobilisation pour l'économie et l'emploi pendant la crise sanitaire

Grand Besançon Métropole a contribué à aider les entreprises pendant la crise sanitaire, au côté de la Région Bourgogne Franche-Comté : 200 très petites entreprises ont ainsi été accompagnées pour un montant total 400 000 € sous forme d'avances remboursables leur permettant de consolider leur trésorerie.

Direction Economie, Emploi et Enseignement Supérieur

Emploi, formation et insertion

En 2020, Grand Besançon Métropole, a poursuivi sa collaboration avec les entreprises et le service public de l'emploi local.

Elle a par ailleurs continué à accompagner les acteurs de la formation dans la mise en place d'offres de formation adaptées aux besoins des entreprises, et à financer des actions permettant d'accélérer le retour à l'emploi de publics en difficulté.

Le Pacte avec les Quartiers pour toutes les entreprises (PaQte) a par ailleurs été signé par GBM, l'Etat et 50 entreprises souhaitant agir pour les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Direction Economie, Emploi et Enseignement Supérieur

Emploi de travailleurs handicapés

GBM a contribué à l'emploi de travailleurs handicapés en confiant en 2020 à Solidarité Doubs Handicap la concession de service public du camping communautaire de Besançon-Chalezeule pour la période 2021-2023.

Service Tourisme

COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ



ENGAGER LE GRAND BESANCON À ÊTRE EXEMPLAIRE DANS LA DIVERSITÉ

Dans sa politique de gestion des ressources humaines, GBM lutte contre les discriminations au recrutement et favorise l'emploi de personnes atteintes de handicap.

ODD et cible principale

- **ODD 10 : inégalités réduites**
Cible 10.2 : autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration

ODD et cibles secondaires

- **ODD 1 : pas de pauvreté**
Cible 1.4 : égal accès de tous aux ressources économiques
- **ODD 5 : égalité des sexes**
Cible 5.1 mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles
- **ODD 8 : travail décent et croissance économique**
Cible 8.5 : parvenir au plein emploi et garantir à tous, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent

Lutte contre la discrimination dans les recrutements



Grand Besançon Métropole se mobilise contre toute forme de discrimination en matière de recrutement : signataire de la Charte de la Diversité en 2007, elle veille à une sélection non discriminatoire des candidats, notamment par la participation au jury d'un cadre expert RH formé aux techniques de non-discrimination.

Direction Emploi et Compétences

Maintien dans l'emploi des personnes atteintes d'un handicap



GBM a signé en 2018 une convention avec le "Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique" (FIPHFP) visant à l'insertion et au maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap. Elle bénéficie dans ce cadre d'une aide pour financer l'achat d'équipements spécifiques, réaliser des aménagements, ou permettre aux personnes atteintes d'un handicap de participer à des formations.

Direction Santé au Travail et Suivi social

COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ



ASSURER L'ACCÈS AU LOGEMENT ET LA MIXITÉ SOCIALE

Grand Besançon Métropole est un acteur important de la politique de l'habitat et du logement : elle intervient aux diverses étapes de cette politique, en amont (organisation, territorialisation et financement de la construction), comme en aval (gestion de la demande et des attributions de logements sociaux) afin de renforcer la mixité et la cohésion sociale territoriale.

ODD et cible principale

- **ODD 11 : villes et communautés durables**
Cible 11.1 : assurer l'accès de tous à un logement à un coût raisonnable

ODD et cibles secondaires

- **ODD 1 : pas de pauvreté**
Cible 1.3 : mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient
- **ODD 10 : inégalités réduites**
Cible 10.2 : autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration

Financement de la construction de logements sociaux

Dans le cadre des actions de son Programme Local de l'Habitat (PLH), Grand Besançon Métropole a acté en 2020 le financement de la construction de 121 logements locatifs publics réalisés par les organismes HLM (72 logements sociaux classiques et 49 logements à loyer très modéré).

Service Habitat, Logement, Gens du voyage



Favoriser l'accès à la propriété

GBM et la Ville de Besançon ont créé en 2020 un Organisme de Foncier Solidaire (OFS) afin de favoriser l'accès à la propriété à des ménages disposant de revenus en dessous d'un plafond de ressources, via l'acquisition de logements à prix abordables. L'OFS reste propriétaire du foncier et le ménage accédant est propriétaire du logement.

Service Habitat, Logement, Gens du voyage

COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ



CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DES QUARTIERS POLITIQUES DE LA VILLE

Certains quartiers sont soumis à de fortes difficultés socio-économiques. La politique de la ville a pour objectif d'améliorer les conditions de vie des habitants de ces quartiers, par des actions dans des domaines comme l'emploi, l'éducation, le logement, l'accès à la culture et à la santé ou encore le développement économique. Cette politique mobilise de multiples acteurs nationaux et locaux, comme GBM.

ODD et cible principale

- **ODD 10 : inégalités réduites**

Cible 10.2 : d'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique

ODD et cibles secondaires

- **ODD 1 : pas de pauvreté**

Cible 1.3 : mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient

- **ODD 11 : villes et communautés durables**

Cible 11.7 : d'ici à 2030, assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs

- **ODD 16 : paix, justice et institutions efficaces**

Cible 16.7 : faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions

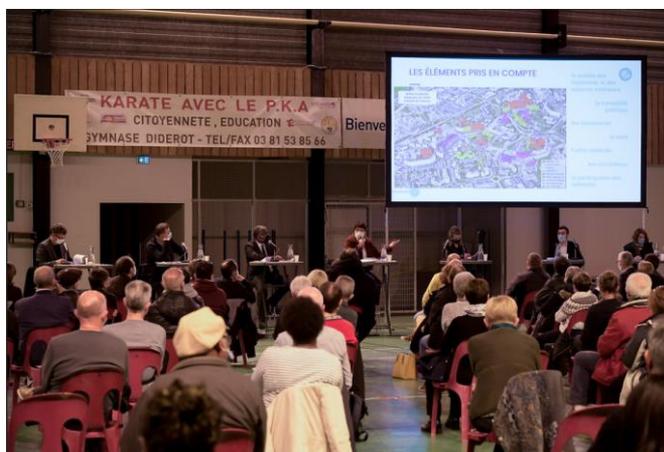
Grette et Planoise, quartiers en transformation

Le Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU) prévoit la transformation profonde de plus de 450 quartiers prioritaires de la politique de la ville en France, en intervenant sur l'habitat et les équipements publics afin de favoriser la mixité. Deux quartiers prioritaires sont concernés par le NPNRU dans l'agglomération bisontine : Grette et Planoise.

La convention NPNRU Grette 2019-2028 prévoit notamment la démolition de trois bâtiments rue Brulard après relogement des habitants dans l'agglomération. Les premières démolitions ont débuté en 2018. La dernière phase de démolition a été engagée fin 2020.

En 2020, la phase opérationnelle du NPNRU Planoise a démarré (119 actions prévues d'ici 2029, pour un total de 183,3 M€ investis dont 35 M€ financés par GBM et la Ville de Besançon). Objectifs : transformer le quartier en intervenant sur les immeubles d'habitation, les espaces publics et les services publics. Un dispositif de concertation des habitants a été mis en place pour la réalisation des avant-projets. Une première réunion publique a eu lieu en octobre 2020.

Direction Contrat de Ville



Appel à projet 2020 du Contrat de Ville de GBM

Le Contrat de Ville, contrat intercommunal et partenarial, définit les axes stratégiques et les moyens pour améliorer la vie des habitants des quartiers prioritaires et favoriser l'égalité des chances. Chaque année, un appel à projet finance des actions dans les domaines économique, social et culturel. En 2020, 212 projets portés par 115 structures dont 111 associations, ont été soutenus pour un total de 2,34 M€ (tous financeurs confondus).

Direction Contrat de Ville

COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ



FAVORISER LA SOLIDARITE TERRITORIALE

Face aux inégalités entre territoires, la solidarité entre les communes de Grand Besançon Métropole est une condition importante du développement durable. Il s'agit de s'assurer d'un partage des richesses entre les territoires et d'offrir aux communes qui le souhaitent un accompagnement dans la mise en œuvre de leurs politiques.

ODD principal

- **ODD 17 : partenariat pour la réalisation des objectifs**
Cible 17.7 : encourager et promouvoir les partenariats

ODD secondaires

- **ODD 8 : travail décent et croissance économique**
Cible 8.9 : élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux
- **ODD 11 : villes et communautés durables**
Cible 11.4 : redoubler d'effort pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial
- **ODD 16 : paix, justice, institutions efficaces**
Cible 16.6 : mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux

Le fonds « Centres de village »

A travers le fonds « Centres de village », Grand Besançon Métropole soutient les projets des communes et d'associations visant la valorisation du patrimoine bâti ancien et naturel, la réalisation de projets et d'équipements permettant la reconquête d'espaces naturels, et l'aménagement d'espaces publics destinés à favoriser les aspects de convivialité, de rencontre et d'échanges au sein du village. En 2019, 4 projets ont été aidés dans les communes de Roche-lez-Beaupré, Fontain et Deluz.

Service Environnement

Service d'Aide aux communes

Grand Besançon Métropole a mis en place un dispositif d'aide aux communes visant à les guider dans la mise en œuvre de leurs projets et actions. Trois niveaux d'accompagnement sont possibles. En 2020, cet appui a porté sur les thématiques suivantes : expertises juridiques, groupement de commandes, accompagnement pour la rédaction de marchés publics et assistance à maîtrise d'ouvrage.

En cette année de pandémie, les communes ont notamment pu bénéficier d'informations sur les règles sanitaires applicables mais aussi d'un groupement de commandes pour l'achat d'équipements de protection à destination des agents communaux. GBM a également géré les commandes et livraisons de masques offerts à la population de l'agglomération.

Service Aide aux communes



ÉPANOUISSEMENT DES ÊTRES HUMAINS



UN ENSEIGNEMENT GENERAL OU ARTISTIQUE POUR TOUS

Grand Besançon Métropole a pour objectif de rendre l'enseignement accessible à tous, y compris l'enseignement artistique, vecteur de lien social, de partage et d'épanouissement.

Cible principale

- **ODD 4 : éducation de qualité**
Cible 4.5 : éliminer les inégalités dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès à l'enseignement

Cibles secondaires

- **ODD 10 : réduire les inégalités**
Cible 10.2 : favoriser l'autonomisation des personnes et l'intégration sociale
- **ODD 8 : travail décent et croissance économique**
Cible 8.6 : réduire le nombre de jeunes non scolarisés et sans emploi, ni formation
- **ODD 11 : villes et communautés durables**
Cible : 11.4 : protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial

La scolarisation des enfants du voyage

L'association Gadjé accompagne les familles dans les démarches administratives liées à la scolarisation des enfants du voyage. Depuis 2007, elle a mis en place une antenne scolaire mobile qui se déplace sur les aires d'accueil du Grand Besançon afin d'enseigner les bases de la lecture et de l'écriture aux enfants et de permettre une scolarisation future dans l'enseignement classique. En 2020, GBM a poursuivi son soutien financier au fonctionnement de l'association.

Service Habitat, Logement, Gens du voyage

Une éducation artistique pour tous

Le Conservatoire à Rayonnement Régional de Grand Besançon Métropole et les écoles de musique présentes sur le territoire favorisent l'accès à la pratique des arts (musique, danse, art dramatique...).

En 2020, la crise sanitaire a impacté les écoles de musiques : les adhésions ont diminué à la rentrée, malgré des enseignements en distanciel pendant les confinements. GBM s'est en conséquence mobilisée pour soutenir les acteurs de l'enseignement artistique.

GBM a par ailleurs maintenu son soutien à l'association Le Bastion et à La Rodia, également fortement touchées par la crise sanitaire, pour leur dispositif d'accompagnement et de formation dans le domaine des musiques actuelles.

Direction Conservatoire à Rayonnement Régional/ Direction Action culturelle

ÉPANOUISSEMENT DES ÊTRES HUMAINS



RENDRE ACCESSIBLE LA CULTURE AUX PUBLICS ÉLOIGNÉS

Grand Besançon Métropole œuvre pour rendre la culture accessible au plus grand nombre, y compris aux publics les plus éloignés. Elle soutient dans cette perspective de nombreuses actions culturelles sur son territoire.

Cible principale

- **ODD 4 : éducation de qualité**
Cible 4.5 : éliminer les inégalités dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès à l'enseignement

Cibles secondaires

- **ODD 8 : travail décent et croissance économique**
Cible 8.9 : élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux
- **ODD 11 : villes et communautés durables**
Cible : 11.4 : protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial

Des spectacles pour tous

La pandémie de Coronavirus a eu des conséquences importantes sur les manifestations culturelles organisées pour les habitants de Grand Besançon Métropole dont un grand nombre ont dû être annulées, à l'instar des concerts des « Mardis des Rives » qui devaient avoir lieu à Saint-Vit, Avanne-Aveney, Thise, Osselle-Routelle, Roche-lez-Beaupré, Novillars, Montferrand-le-Château et Besançon.

Une partie des spectacles jeunes publics du « Grand 8 » organisés par l'association Côté Cour avec le soutien de GBM ont pu être organisés à Pouilley-les-Vignes, Amagney et Pelousey. Les spectacles Aux Auxons, Audeux, Pouilley-Français et Mamirolle ont quant à eux dû être annulés.

Direction Action culturelle

Festival les « Livres dans la boucle »



La 5^e édition du festival « Les livres dans la boucle » a pu être organisée malgré la situation sanitaire mais s'est tenue sur 3 week-ends et sur plusieurs lieux de la ville afin de limiter les rassemblements. 80 rencontres, lectures, performances et concerts se sont ainsi tenus autour de tous les genres littéraires : littérature générale, jeunesse, bandes dessinées ...

Direction Action culturelle

Des chèques loisirs pour les enfants

En 2020, Grand Besançon Métropole a accordé des chèques loisirs de 65 € à 2 250 enfants de familles disposant de faibles revenus afin de leur permettre de participer à des activités de loisirs estivales dans les sites partenaires de GBM..

Direction Action culturelle

ÉPANOUISSEMENT DES ÊTRES HUMAINS



DÉVELOPPER LA PRATIQUE SPORTIVE

Grand Besançon Métropole poursuit son engagement et son appui aux structures et aux manifestations sportives afin de favoriser le développement du sport et la santé de ses habitants.

Cible principale

- **ODD 10 : inégalités réduites**
Cible 10.2 : autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leur origines, de leur religions ou de leur statut économique ou autre

Cible secondaire

- **ODD 3 : bonne santé et bien-être**
Cible 3.4 : réduire d'un tiers les maladies non transmissibles (cancer, diabète...) et les addictions ; promouvoir la santé mentale et le bien-être

Salle d'escalade Marie Paradis

La nouvelle salle d'escalade de GBM a été inaugurée en janvier 2020. Située à côté du stade Léo Lagrange, du stade d'athlétisme, de la piscine Mallarmé et du Palais des Sports, cette nouvelle salle contribue à la mise en place d'un pôle sportif. Elle peut accueillir aussi bien des débutants que des sportifs de haut niveau lors de compétitions, ainsi qu'un large public lors de manifestations. L'escalade en salle ouvre sur les activités de plein air que GBM souhaite promouvoir à travers son projet Grandes Heures Nature.

Direction Sports



Soutien aux manifestations sportives

A l'exception du Trail des Forts et de la randonnée VTT Thormontbou, la plupart des manifestations sportives prévues en 2020 ont dû être annulées en raison du contexte sanitaire. Malgré tout, GBM a soutenu les associations de sport outdoor à hauteur de 50 000 €, comme initialement programmé.

Directions Sports

Festival Grandes Heures Nature

GBM a développé son application numérique Grandes Heures Nature (GHN) : celle-ci s'étend désormais, en plus du trail, à l'ensemble des activités outdoor (randonnées pédestres, circuits vélo ou VTT, sites d'escalade, bases kayak, site d'envol de vol libre...). Sont ainsi proposées de nombreuses idées de balades en contact avec la nature sur le territoire de GBM : 13 parcours de trail, 15 parcours de randonnée pédestre, 17 parcours de VTT et 14 parcours de randonnée à vélo.

Grâce au partenariat avec le Conservatoire Botanique National de Franche-Comté, l'application GHN fournit par ailleurs depuis 2020 des informations sur la biodiversité sur plusieurs sites de GBM situés sur la Via Francigena (forêt du Grand Bois à Geneuille, gare d'eau et Chapelle-des-Buis à Besançon).

Direction Projet Grandes Heures Nature

ÉPANOUISSEMENT DES ÊTRES HUMAINS



PROMOUVOIR UNE ALIMENTATION SAINES ET RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT

L'alimentation et la sédentarité favorisent le surpoids et l'obésité et sont à l'origine de nombreuses maladies. Cette problématique est devenue un enjeu de santé publique en France. GBM et ses partenaires entendent lutter contre ce phénomène en favorisant une alimentation saine mais aussi respectueuse de l'environnement.

ODD et cible principale

- **ODD 3 : bonne santé et bien-être**
Cible 3.9 : réduction du nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses

ODD et cibles secondaires :

- **ODD 4 : éducation de qualité**
Cible 4.7 : acquérir des connaissances en développement durable
- **ODD 11 : villes et communautés durables**
Cible 11a : favoriser l'établissement de liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre zones urbaines, périurbaines et rurales en renforçant la planification du développement à l'échelle nationale et régionale

Signature du Contrat Local de Santé

Le Contrat Local de Santé (CLS) 2020-2024 Grand Besançon a été signé en janvier 2020 par GBM, la Ville de Besançon et les principaux acteurs publics de la santé (Agence Régionale de Santé, Etat, collectivités locales, Centre Communal d'Action Sociale, Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Doubs, Mutualité Sociale Agricole Franche-Comté). 4 axes stratégiques prioritaires de santé ainsi que des actions ont été identifiés pour le territoire de GBM: accès aux soins, actions de prévention et de promotion de santé publique, autonomie en santé, et environnement favorable à la santé.

Direction Hygiène/Santé de la Ville de Besançon

Projet Alimentaire Territorial

La charte du Projet Alimentaire Territorial (PAT) de l'agglomération bisontine a été signée en 2020 par 14 partenaires. Objectif de ce projet initié par GBM avec la Chambre Interdépartementale d'Agriculture Doubs – Belfort : fédérer les différents acteurs du territoire afin d'œuvrer ensemble à une alimentation saine et accessible au plus grand nombre, en privilégiant un approvisionnement local.

Parmi les actions menées par GBM dans ce cadre, trois partenariats conclus avec la MJC Clairs-Soleils, le CROUS et l'association Familles Rurales de Franois/Serre-les-Sapins, afin de développer des animations récurrentes autour des thèmes alimentation, santé et environnement. En raison de la situation sanitaire, la plupart des manifestations prévues en 2020 ont cependant dû être annulées, à l'exception de 5 ateliers cuisine, de 5 animations périscolaires autour de l'alimentation durable ou du compostage à Geneuille, Montfaucon, Pelousey et Chalezeule, et de la participation à la fête de quartier des Clairs Soleils sous la forme d'une animation autour du goût et d'un bar à soupe tenu par l'association Julienne Javel/Jardins de cocagne).

Service Environnement



CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



PROMOUVOIR DES ACHATS SOCIALEMENT ET ÉCOLOGIQUEMENT RESPONSABLES

Les achats publics représentent en France près de 10 % du PIB. Ils constituent par conséquent un levier d'action important en matière environnementale et sociale. Grand Besançon Métropole s'inscrit dans cette démarche d'achats écologiquement et socialement responsables.

ODD et cible principale

- **ODD 12 : consommation et production responsables**
Cible 12.7 : promouvoir des marchés publics responsables

ODD et cibles secondaires :

- **ODD 8 : travail décent et croissance économique**
Cible 8.5 : parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et tous les hommes un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale
- **ODD 15 : vie terrestre**
Cible 15.5 : prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité, protéger les espèces menacées et prévenir l'extinction

Achats écoresponsables

La politique achats de Grand Besançon Métropole vise à développer et renforcer les achats écoresponsables. Le marché de gestion des espaces verts et naturels signé en 2020 comporte ainsi par exemple des spécifications environnementales avec la suppression totale de l'utilisation des pesticides, la préservation des ressources naturelles et la gestion des espèces exotiques envahissantes. Il inclut également une évolution de méthodes d'entretien des espaces verts (fréquences et hauteurs de tonte, fauche tardive...).

Autre exemple : le marché de fournitures administratives. Ce dernier comporte des spécifications techniques pour le papier, avec une obligation d'utiliser 40% à 50% de pâte mixte, recyclée ou vierge, issues de forêts gérées durablement (labels FSC ou PEFC).

Service Achats/Direction de la Biodiversité et des Espaces verts

Clauses d'insertion professionnelle

GBM favorise l'emploi de personnes en difficulté d'insertion professionnelle via l'inclusion de clauses sociales dans ses marchés, à l'instar du marché d'entretien des espaces verts. Au total en 2020, 12 232 heures d'insertion ont été réalisées suite à l'inclusion de telles clauses, soit l'équivalent de 7,6 emplois à temps plein.

Service Achats/Direction de la Biodiversité et des Espaces verts



CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



MOBILISER LE GRAND PUBLIC AUX ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Grand Besançon Métropole soutient les manifestations visant à sensibiliser petits et grands aux enjeux du développement durable. Les enfants sont particulièrement intéressés par ces thématiques et sont des relais de sensibilisation auprès des adultes.

ODD principal

- **ODD 12 : consommation et production responsables**
Cible 12.8 : avoir les informations et la connaissance nécessaire au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature

ODD secondaires

- **ODD 4 : éducation de qualité**
Cible 4.7 : faire acquérir des connaissances et des compétences aux élèves pour promouvoir le développement durable
- **ODD 11 : villes et communautés durables**
Cible 11.4 : redoubler d'effort pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial
- **ODD 13 : mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques**
Cible 13.3 : améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation au changement climatique, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact

Soutien aux manifestations de sensibilisation au développement durable

Par le biais du fonds « Actions de sensibilisation au développement durable », GBM accompagne chaque année les associations et les communes dans des actions de sensibilisation du grand public dans les domaines suivants : sobriété énergétique, énergies renouvelables, préservation de la biodiversité et des milieux remarquables et/ou naturels, promotion d'une agriculture locale et de pratiques culturelles respectueuses de l'environnement.

Parmi les manifestations financées par GBM en 2020, la saison de médiation scientifique sur le thème des lichens, organisée par le Conservatoire Botanique National de Franche-Comté – Observatoire Régionale des Invertébrés.

Service Environnement

Animations au Musée des Maisons comtoises

Grand Besançon Métropole est membre du syndicat mixte qui aménage et gère le musée des Maisons comtoises à Nancray. Des animations y sont proposées pour les enfants et les adultes sur les thématiques de l'environnement, des savoir-faire, de l'histoire et de l'alimentation. En 2020, de nombreux ateliers ont dû être annulés en raison de la situation sanitaire. Des expositions ont cependant pu être organisées en été et à l'automne autour notamment de l'agroécologie ou de la métamorphose des relations homme-animal.

Pôle Culture

CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



AMENAGER LE TERRITOIRE EN INTÉGRANT LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Grand Besançon Métropole veille à intégrer les divers enjeux du développement durable dans ses instruments de planification et d'aménagement du territoire.

ODD et cibles principales

- **ODD 11 : ville et communauté durables**
Cible 11.3 : renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables

Cible 11a : favoriser l'établissement de liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre zones urbaines, périurbaines et rurales en renforçant la planification du développement à l'échelle nationale et régionale

ODD et cibles secondaires

- **ODD 9 : industrie, innovation et infrastructure**
Cible 9.1 : mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain
- **ODD 13 : mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques**
Cible 13.2 : Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales
- **ODD 15 : vie terrestre**
Cible 15.9 : intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale
- **ODD 16 : paix, justice et institutions efficaces**
Cible 16.7 : faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions

Schéma de cohérence Territoriale

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document de planification stratégique à long terme servant de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles (organisation de l'espace et urbanisme, habitat, mobilités, aménagement commercial, environnement...) dont il assure la cohérence.

Il doit respecter les principes du développement durable : équilibre entre le renouvellement/développement urbain et rural et la préservation des espaces naturels, diversité des fonctions urbaines et de mixité sociale, respect de l'environnement.

La révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du territoire grand bisontin s'est poursuivie en 2020, notamment sur l'aspect foncier. L'objectif était d'identifier le potentiel foncier, tant en milieu rural qu'urbain, afin de répondre aux besoins des 20 prochaines années. L'analyse concomitante des enjeux écologiques et agricoles du territoire a permis d'identifier les sites de préservation ou de développement futur.

Direction Stratégie et Territoire/Syndicat mixte du SCoT

Plan local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) décline les objectifs généraux définis dans le SCoT à l'échelle de la parcelle et détermine les règles d'urbanisme à appliquer en fonction des zones identifiées (urbaines, à urbaniser, agricoles, naturelles ou forestières).

GBM élabore actuellement son PLUi, qui définira notamment les zones à protéger, les secteurs de construction et les règles d'urbanisme des 15 prochaines années pour les 68 communes du territoire. En 2020, le diagnostic du territoire a été affiné. Des études ont notamment été menées afin de mieux connaître les besoins en logements ou en activités des communes et d'identifier le patrimoine bâti ou naturel de qualité.

Direction Urbanisme Projet Planification/AUDAB

CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



PROMOUVOIR UNE AGRICULTURE DURABLE DE PROXIMITÉ ET LA CONSOMMATION DE PRODUITS LOCAUX

GBM et ses partenaires œuvrent depuis plusieurs années pour le développement d'une agriculture durable de proximité et la consommation de produits locaux. L'année 2020 a permis la fédération des différents acteurs autour du Projet Alimentaire Territorial de l'Agglomération bisontine.

ODD principal

- **ODD 12 : consommation et production responsables**
Cible 12.2 : parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles

ODD secondaires

- **ODD 2 : faim « zéro »**
Cible 2.4 : assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent les capacités d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols
- **ODD 3 : bonne santé et bien-être**
Cible 3.9 : réduire le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et la pollution et la contamination de l'air, de l'eau et du sol
- **ODD 15 : vie terrestre**
Cible 15.1 : garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes

Labellisation du Projet Alimentaire Territorial

Le Projet Alimentaire Territorial (PAT) de l'agglomération bisontine qui vise à mobiliser les acteurs locaux pour favoriser une alimentation équilibrée et plus locale, une production de proximité, gérée durablement, et le développement de filières de transformation et de distribution, a été labélisé en 2020 par le ministère de l'Agriculture. Le premier comité de pilotage du PAT en novembre a fait émerger 3 groupes de travail : foncier, diversification des filières locales et gaspillage alimentaire.

Service Environnement



Pépinière locale d'activités maraîchères

Parmi les actions menées par GBM dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial, figure la pépinière « Graines de maraîchers » qui accueille à Chalezeule depuis 2014 des maraîchers en agriculture biologique testant leur projet en grandeur nature. Trois personnes en sont issues et ont développé leur activité sur le territoire. En 2020, 4 personnes ont démarré le test sous la forme de deux binômes. L'expérience de production de lentilles vertes biologiques initiée en 2019 sur le terrain de la pépinière, a par ailleurs été poursuivie.

Service Environnement

Soutien à la formation

Depuis 2010, GBM soutient les actions de repérage de porteurs de projet d'installation agricole et l'animation de la formation « De l'idée au projet d'installation agricole » portée par l'AFOCG 25 (Association de Formation Collective à la Gestion). Ce dispositif permet à des personnes de préciser leur idée d'installation avant de s'engager dans le parcours classique animé par les Chambres d'Agriculture.

En 2020, l'AFOCG a organisé un café-installation sur le thème du foncier et une formation sur la structuration de projets agricoles qui a réuni 12 stagiaires pendant 10 jours. Sur les 90 personnes ayant suivi la formation depuis ses débuts, 51 sont installées ou en cours d'installation. Une vingtaine d'entre elles commercialisent sur l'agglomération et plusieurs sont installées sur le territoire (maraîchères à Besançon, paysagiste à Larnod, petits fruits à Saône et à Morre).

Service Environnement

